



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 275'000.- pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil

(Du 4 février 2026)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique énergétique et conformément à son engagement à développer le réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal, la Ville du Locle a planifié une extension progressive de ce réseau, permettant d'accroître l'utilisation d'énergies renouvelables locales et de renforcer l'indépendance énergétique de la collectivité.

La réalisation de ces travaux nécessite plusieurs fouilles sur le domaine public. Afin d'assurer une gestion cohérente et optimisée des infrastructures, notre service a décidé de coordonner ces interventions avec la remise en état des trottoirs et des tronçons de chaussée concernés. Cette démarche vise à limiter les gênes pour la population et à optimiser l'usage des ressources publiques.

Par ailleurs, cette synergie permet également de procéder, lorsque cela s'avère pertinent, à des travaux complémentaires de gestion des eaux, comme la modernisation du réseau des eaux usées et l'extension du réseau des eaux claires.

D'un autre côté, il a été décidé de limiter les investissements au centre-ville tant que le projet des MEP (Mandats d'Études Parallèles) n'est pas terminé. Cela implique notamment de différer les investissements en mobilier urbain et/ou les aménagements de sécurisation, afin de les concentrer ultérieurement sur les sites qui seront recommandés dans le cadre des MEP.

En conséquence, les trois crédits d'engagement inscrits au budget 2026 pour le centre-ville sont modifiés, voire supprimés des projets prévus pour 2026.

- Le crédit de Fr. 545'000.-, prévu pour le réaménagement urbain et les travaux de canalisations (séparatif) sur l'axe avenue du Technicum – rue Bournot (2^{ème} étape), ne sera pas sollicité cette année ;
- Le crédit de Fr. 200'000.-, destiné aux travaux de canalisations (séparatif) sur la rue Marie-Anne-Calame, ne sera pas sollicité, ces travaux n'étant techniquement pas réalisables à ce stade ;
- Le crédit initial de Fr. 550'000.-, affecté au réaménagement urbain et à la réfection de la chaussée de la rue Marie-Anne-Calame (entre les numéros 2 et 15), est remplacé par des travaux de remise en état des trottoirs touchés par les travaux du CAD, pour un montant de Fr. 275'000.- TTC.

Le coût exposé comprend l'ensemble des dépenses liées aux travaux de génie civil, notamment :

- la reconstruction de la fondation de la chaussée ;
- la pose de la couche de roulement ;
- une marge pour les imprévus.

2. Description des travaux et interventions 2026

Les travaux projetés comprennent notamment :

- La remise en état et la sécurisation des cheminements piétons impactés par les fouilles liées au CAD (chauffage à distance) ;

Le phasage et le planning des travaux sont dictés par les interventions liées au chauffage à distance. Les travaux devront se dérouler entre avril et octobre 2026.

Des séances de coordination hebdomadaires sont organisées depuis novembre 2025 entre les services techniques communaux et la direction des travaux de Viteos, afin d'assurer une planification optimale et une coordination efficace des interventions.



Afin de permettre le bon déroulement des préparatifs de la Fête des promotions, l'ensemble des travaux sur les grands axes sera interrompu pendant une durée d'environ trois semaines.

Cette coordination des interventions permet de rationaliser les coûts, tout en garantissant une fluidité satisfaisante du trafic routier et la sécurité des usagers.

3. Récapitulatif des coûts estimés

Le montant sollicité dans le cadre de ce rapport unique est inférieur à la somme des trois crédits initialement inscrits au budget 2026 (page 117).

Cette différence s'explique principalement par deux éléments.

La pose des conduites liées au CAD (chauffage à distance) rend aujourd'hui complexe, voire impossible, la réalisation simultanée de la pose d'une nouvelle conduite d'eaux claires.

D'autre part, la Commune a fait le choix de ne pas engager de modifications importantes des trottoirs et de la chaussée tant que la vision globale et cohérente du centre-ville n'aura pas été définie dans le cadre de la réflexion menée par les MEP (Mandats d'Études Parallèles).

Ainsi, le crédit demandé est volontairement limité aux interventions strictement nécessaires et compatibles avec les travaux en cours, ce qui conduit à un montant inférieur aux crédits prévus au budget 2026, tout en garantissant la cohérence des investissements futurs.

Le montant demandé se présente comme suit :

Réfection des trottoirs	Montant TTC (Fr.)
<u>Génie Civil</u>	
Marie-Anne Calame 700 m2	70'000.-
Ruelle de Lausanne 210 m2	20'000.-
Bournot 1'600 m2	160'000.-
Direction des travaux et coordination technique	10'000.-
Divers et imprévus	15'000.-
Total Génie Civil	275'000.-

4. Aspect social

La réfection des trottoirs permet en outre de garantir des cheminements piétons sûrs et accessibles, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, renforçant ainsi l'inclusivité et la sécurité des usagers.

5. Aspect économique

En attendant les recommandations issues des MEP et en nous limitant aux investissements strictement nécessaires, cette approche nous permet de préserver des ressources pour les futurs projets visant à créer des zones de rencontre et à sublimer le centre-ville.

La réfection des trottoirs contribue par ailleurs à la mise en valeur des bâtiments environnants et à l'amélioration de l'image urbaine de la Ville.

Enfin, ces travaux seront réalisés par des entreprises de génie civil solidement implantées dans le canton, contribuant ainsi directement au soutien de l'économie locale et au dynamisme du territoire.

6. Incidences financières

Le budget 2026 prévoit trois crédits d'engagement du Conseil général pour un total de Fr. 1'295'000.- brut selon la description ci-dessus. Ils ne correspondent pas au montant brut qui vous est soumis dans le présent rapport, puisque l'entier des travaux enregistré au budget ne sera pas réalisé. Le présent rapport sollicite ainsi un crédit d'engagement pour la reprise de trottoirs à hauteur de Fr. 275'000.- TTC.

Ces travaux de génie civil seront amortis à un taux moyen de 2.5%, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement moyenne de 40 ans.

Pour ce crédit net de Fr. 275'000.-, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. La charge théorique d'intérêt pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 2'750.-, compte tenu d'un taux moyen de 2 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Compte des investissements</i>					
Urbanisme, travaux reprise de trottoirs - génie civil	275 000				
Total	275 000				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Urbanisme, travaux reprise de trottoirs 2026 - génie civil - 2.5%		6 875	6 875	6 875	6 875
Total		6 875	6 875	6 875	6 875

ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 275'000.- pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 - génie civil

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 4 février 2026,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 275'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 101005/50100.00.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
M. Rosselet C. Tissot